

Le Lien Normand

Le bulletin
des salariés de l'agriculture



N° 5 - Juin 2020

Vie de l'Association Régionale	P 3
Dossier Thématique	P 4
Association du Calvados	P 8
Association de l'Eure	P 10
Association de la Manche	P 12
Association de l'Orne	P 14
Association de la Seine Maritime	P 16
Actualités sociales	P 18
Santé, Sécurité, Prévention	P 19
Offres d'emplois	P 20
Les contacts	P 21
Humour	P 22

LE LIEN NORMAND**Juin 2020 - n° 5****Editeur :**

Association des Salariés Agricoles de Normandie - Association loi 1901
9 rue de la petite cité – CS 80 882
27008 EVREUX

Imprimeur : Bémo Graphic - Rue des Artisans BP 204 - 61006 ALENCON

Directeur de publication :

Patrick POULET

Responsable de la rédaction :

Marie France DELCROIX

Prix : 3 euros

Secrétaire : Marie France DELCROIX
Permanences de 13h30 à 16h30 du lundi au vendredi

Tél. 02 33 31 48 31

asso.salariesagricoles61@orange.fr

A l'heure où j'écris cet éditorial, nous sortons juste du déconfinement qui a été imposé suite à la pandémie du coronavirus qui sévit en France et dans tous les pays du monde.

Toutes les régions de France ont été touchées dont la Normandie, par cette maladie infectieuse qui se propage très vite de personne à personne.

Ce déconfinement impose des règles de prévention qui sont, distanciation sociales, port de masques, lavage des mains, tests.... Celles-ci doivent être respectées si nous voulons réussir à enrayer le développement du virus. De ce fait, une partie de l'économie mondiale dont la France, a subi une récession en raison de l'arrêt du travail dans les entreprises ainsi que des fermetures de tous les magasins de la vie quotidienne.

Seules les professions de première nécessité ont poursuivi leurs activités. Je ne vais pas toutes les citer, mais nous pouvons mettre en avant les métiers de la santé mais aussi ceux de la production agricole.

Dans les exploitations agricoles, l'activité a continué, mais certaines ont été perturbées par le manque de salariés. En effet la fermeture des frontières aux saisonniers étrangers a provoqué un manque de main d'œuvre.

Nos exploitations normandes sont aussi pour certaines d'entre elles dans la phase de déconfinement et doivent mettre en place les mesures de prévention afin de préserver la santé de tous les exploitants et des salariés qui travaillent ensemble au quotidien.

L'enquête mise en place par nos associations pour s'informer des conditions de travail des salariés démontre que dans l'activité d'une exploitation les mesures de distanciation sociales ne sont pas toujours facilement applicables mais il faut s'adapter.

Alors que chacun d'entre nous reprenons nos activités quotidiennes, après ce passage inédit de notre vie qui a vu un élan de solidarité s'organiser et aussi changer le regard de chacun dans ce moment, la santé et également l'alimentation restent deux maillons essentiels dans la vie de tous les jours.

Nous pouvons être fiers, nous, les salariés agricoles d'avoir apporté notre contribution. Nous pouvons espérer que nos métiers dévalorisés hier, plébiscités pendant, soient mieux pris en compte aujourd'hui et demain.

*Christian CABIN, Président
de l'Association des salariés agricoles de Seine Maritime*

CONTRAT D'OBJECTIF 2020-2022 AVEC LA RÉGION NORMANDIE

Nous repartons sur un deuxième contrat d'objectifs (COB2) de 3 ans avec la région Normandie et nos différents partenaires. Les différents objectifs de ce contrat sont :

- ▶ Améliorer la connaissance des métiers, des emplois, des compétences et des publics.
- ▶ Adapter l'offre de formations aux besoins actuels et futurs en compétences.
- ▶ Susciter de nouvelles vocations pour le secteur de l'agriculture (notamment pour assurer le renouvellement des générations).
- ▶ Faciliter l'accès à la formation professionnelle et professionnaliser les chefs d'entreprise.

Dans ce cadre, plusieurs axes de travail ont été mis en place pour réaliser ces objectifs. Ils sont différents entre les départements. Nos principaux axes de travail sont la promotion des métiers via des forums, des salons, des interventions en classes, des visites d'entreprises, etc... La formation et

l'information des salariés agricoles mais aussi un côté bourse à l'emploi dont s'occupe la Seine-Maritime.



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ASA NORMANDIE

Cette année, l'assemblée générale se tiendra le 2 Octobre 2020 à Caen, nous vous tiendrons prochainement informé de son déroulé.

BAISSE DE SUBVENTIONS

Chaque année, nos subventions sont revues à la baisse, pour cette année 2020, nous toucherons en moyenne 21 000€ de moins que l'année précédente, somme non négligeable. Sur le premier contrat d'objectif 2017-2019 avec la région Normandie nous avons

touché 165 287€ sur trois ans. Sur le deuxième contrat d'objectif 2020-2022, nous ne toucherons que 130 986€ soit environ 43 000€ par an pour les cinq départements. En ce qui concerne les subventions de la chambre d'agriculture, de la région Normandie, l'an passé, il nous a été alloué 58 970€, pour l'année 2020, nous ne toucherons que 50 000€. Malgré que nous travaillons toujours plus pour la promotion de nos métiers, ainsi que la formation et l'information aux salariés agricoles, les aides se resserrent.

Nous sommes étranglés de tous les côtés sachant que les financeurs se font de plus en plus rares. La régionalisation des associations nous a-t-elle tirés vers le bas? Alors que nous fondions nos espoirs sur une ASA plus forte et plus reconnue. Malgré le travail que nous effectuons, de plus en plus bureaucratique, nos subventions ont cruellement diminué.

Patrick POULET
Président de l'Association des
salariés agricoles de Normandie

Enquête COVID 19

4 pages en doc joint à insérer

TÉMOIGNAGE DE PHILIPPE LECANU PENDANT LE CONFINEMENT

Les salariés agricoles ne sont pas reconnus par les autorités, nous n'avons pas assez de protections

« Depuis le début du confinement, sur l'exploitation où je travaille, il n'y a pas eu beaucoup de changements. Seulement quand on traite à deux, on met des gants, on se tourne le dos et on désinfecte l'extérieur du tank pour le laitier quand il vient. Quand il y a des personnes qui viennent à la ferme ou quand je vais à la coopérative ou autre, je fais attention de ne pas m'approcher trop près. Dans le Calvados, on a beaucoup moins de cas de coronavirus que dans



d'autres régions.

Je connais quelques salariés et agriculteurs qui ont eu le virus et heureusement ils s'en sont sortis.

Nous les salariés agricoles nous ne sommes pas reconnus par les autorités, alors que nous sommes les

premiers acteurs, avec les agriculteurs, qui nourrissent la population. Nous n'avons pas assez de protections. Si nous, les salariés agricoles, on attrape le virus, il y aura une crise qui sera plus dure que la crise actuelle.

Dans notre association des salariés agricole du Calvados tout est à l'arrêt. Si ça se trouve on va faire une année blanche. C'est déjà dur financièrement et dans ces conditions nous ne pourrions pas continuer l'association ».

Philippe LECANU
Salarié agricole et Président de
l'Association du Calvados

AGRICULTEUR NORMAND

Proposition d'abonnement destiné aux adhérents

des Associations de salariés agricoles du Calvados, de la Manche et de l'Orne

BULLETIN D'ABONNEMENT

(Offre réservée aux adhérents de l'ASA)

6 mois au journal REUSSIR l'Agriculteur Normand + 1 revue REUSSIR

Cochez la revue de votre choix :

REUSSIR <small>12 n°</small>	REUSSIR <small>12 n°</small>	REUSSIR <small>12 n°</small>	REUSSIR <small>12 n°</small>	REUSSIR <small>12 n°</small>	ReussirAvi <small>5 n°</small>
<input type="checkbox"/> 6 n°	<input type="checkbox"/> 6 n°	<input type="checkbox"/> 6 n°	<input type="checkbox"/> 6 n°	<input type="checkbox"/> 6 n°	<input type="checkbox"/> 5 n°

Je règle 62,50 euros TTC pour 6 mois d'abonnement au journal (25 n°) + une revue Réussir.

Par chèque (à l'ordre de la SAECNO)

RAISON SOCIALE.....

NOM.....PRENOM.....

ADRESSE.....

CODE POSTAL.....VILLE.....

TEL.....MOBILE.....EMAIL.....
(obligatoire pour la newsletter et la version numérique)

Bulletin à retourner sous enveloppe affranchie accompagné de votre règlement à :
REUSSIR l'Agriculteur Normand - 1 rue Léopold Sédar Senghor - CS 50634 - 14914 Caen cedex 9 -
Tél : 02 31 70 88 27 - Mail : abonnements@agriculteur-normand.com

REUSSIR
Reussir votre performance

62,50 €
6 mois*

* Au lieu de 180 € (1an) prix public.

ASA2020

EFFET COLIBRI CHEMINEZ PAS A PAS VERS LE ZERO DÉCHET ET LA SIMPLICITÉ

L'effet colibri, c'est un peu comme « l'effet papillon » que chante Bénabar : « petite cause, grande conséquence »... mais en positif ! Petites actions, qui mises bout à bout forment un chemin et aboutissent à des belles transformations. Que ce soit à une échelle individuelle ou collective en entreprise/collectivité.

Angèle HIVERLET <https://effetcolibri.fr/>

Peu avant le confinement, le 20 février 2020, une partie des membres de l'Association du Calvados s'est rendue à Vire, dans les locaux de la Chambre d'Agriculture, pour y participer à l'atelier « zéro déchet » piloté par Angèle HIVERLET, fondatrice et gérante d'« Effet colibri ». Il s'agit d'une sorte de start-up dont la vocation est la fabrication et la commercialisation d'objets et de produits d'entretien courant avec des matériaux de récupération, mais aussi et surtout la sensibilisation à la lutte contre le gaspillage ménager par la tenue de conférence ou d'ateliers

Les sujets du jour étaient la conception d'un « déodorant maison » au moyen de trois ingrédients faciles à trouver. Puis la conception d'éponges de cuisine avec des chaussettes usagées.



Pour le déodorant, il suffit de mettre 20 gr d'huile de coco dans un petit pot de verre que l'on fait chauffer au bain marie jusqu'à ce qu'elle soit complètement liquide. Hors du feu, ajouter ensuite 15 gr de bicarbonate de soude et 10 gr d'une farine de maïs de marque connue. Bien mélanger le tout et mettre en pot. Il est possible, si l'on tient à parfumer la mixture, d'y ajouter quelques gouttes d'huile essentielle mais cela reste



facultatif. Rappelons que la fonction première d'un déodorant est d'éliminer les odeurs et non d'en produire.

Nous sommes passés ensuite à la fabrication des éponges ou « tawashi » qui se font au moyen d'une pièce de bois carrée ornée de vingt clous et d'une paire de ciseaux propre à découper du tissu.



On commence par découper des bandes à peu près égales sur les chaussettes qu'on accrochera aux clous en les entrecroisant. Bref, on tisse. Ceci terminé, on accroche deux boucles voisines et on passe celle de gauche dans celle de droite. On recommence avec la boucle suivante et ainsi de suite. La dernière boucle permettra de suspendre son éponge après usage, afin qu'elle puisse sécher.

L'expérience de cet atelier était très intéressante et mériterait d'être renouvelée. Il est toujours bien de savoir que l'on peut agencer sa vie quotidienne sans surconsommer ni recourir au gaspillage. Les effets d'un tel mode de vie ne pourraient qu'être bénéfiques sur le plan écologique autant qu'économique.

Alexandre ANGOT
Adhérent de l'Association

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ASAVPA DE L'EURE

Notre assemblée générale qui s'est tenue le Vendredi 13 Mars à la chambre d'agriculture du Neubourg était très enrichissante. Nous avons fait le bilan de l'année 2019, l'association a bien rempli ses deux missions principales : l'information et la formation des salariés agricoles ainsi que la promotion des métiers agricoles. Nous avons réalisé une cinquantaine d'actions, que ce soit via des salons, des interventions en classe, des journées découvertes, des réunions d'informations ou autres...



Nous devons toutefois continuer à développer notre axe d'information et de formation des actifs agricoles. Toutes les actions que nous avons effectuées se sont réalisées dans le département plus particulièrement autour d'Evreux et du Neubourg, d'autres secteurs sont à développer.

Nous sommes plus motivés que jamais à réaliser nos missions avec la régionalisation qui a engendré

une baisse de subventions conséquentes sur notre association. Nous espérons pouvoir continuer encore en 2021.

L'assemblée générale s'est poursuivie par une intervention sur l'apiculture en Normandie qui nous a été présentée par M. Carpentier du syndicat d'apiculture de l'Eure et le vétérinaire M. Dietlin, docteur

vétérinaire à la clinique des Bleuets. Cette intervention nous a beaucoup appris sur les abeilles en particulier les abeilles noires et les maladies qui peuvent toucher les ruches.

Merci à nos intervenants, nos adhérents et nos partenaires de leur présence.

INTERVENTIONS EN COLLEGE

Afin de pouvoir peser dans l'orientation des élèves, il est nécessaire de pouvoir intervenir dans les classes dès les premiers choix d'orientation au collège, pour renforcer la connaissance de notre secteur et la diversité de nos métiers et valoriser notre secteur de production auprès de publics ciblés et faire en sorte que l'agriculture soit un véritable choix professionnel d'orientation.

Nous intervenons dans les classes de collèges pour attirer de nouveaux publics dans nos formations et métiers de l'agriculture dans tout le département.



En janvier, nous sommes intervenus auprès des classes de 4^e et 3^e.

du collège Evariste Galois de Breteuil sur Iton

FORUM EMPLOI ET FORMATION

L'ASAVPA participe à de nombreux salons de l'emploi et de l'orientation afin de continuer à promouvoir les métiers de l'agriculture auprès des étudiants et des demandeurs d'emplois.

Nous avons participé au Salon des métiers et de l'orientation d'Evreux mais aussi de Rouen avec nos différents partenaires. Parallèlement, nous prenons part aux différents forums de l'emploi organisés par les collèges dans tout le département de l'Eure.



LES JOURNÉES DÉCOUVERTES

Nous continuons à organiser des journées pratiques, journées qui permettent par la pratique de découvrir des métiers agricoles. Elles sont à destination des demandeurs d'emplois ou de personnes en reconversion professionnelle. Nous travaillons en collaboration avec les CFA de l'Eure pour la réalisation de ces journées. Nous avons huit journées d'organisées réparties de Janvier à Mai. A cause du confinement, nous en avons réalisé la moitié.



RETROUVEZ-NOUS SUR INTERNET

Pour être toujours au plus près de vous et à votre service, vous trouverez sur notre site internet et notre page Facebook nos événements, l'actualité en agriculture, de l'information pour les salariés agricoles, des offres d'emplois, et plein d'autres choses !

Site internet :

<https://www.asavpa27.com/>



CONGRES DE L'ASSOCIATION DES SALARIES AGRICOLES DE FRANCE

« *Le congrès de notre avenir* »

Du 5 au 7 mars 2020, à Granville (dans la Manche), une cinquantaine de responsables d'associations de développement pour les salariés agricoles et leurs animateurs étaient en congrès national. En dépit de temps difficiles, 15 délégations départementales ont largement débattu sur la situation des salariés de la production et sur l'avenir de leurs structures.



En 1960, naissent les premières Asavpa (Associations de salariés pour la vulgarisation du progrès agricole) pour aider les salariés agricoles à sortir de leur isolement. Sur 60 ans, elles ont travaillé sur l'émancipation des salariés, l'emploi partagé, la promotion des métiers, les relations humaines, l'information professionnelle... Elles s'appellent aujourd'hui les Associations de salariés agricoles.

Des professionnels engagés

Aujourd'hui, l'agriculture française ne pourrait pas fonctionner sans salariés agricoles, en élevage, en grandes cultures, en viticulture, en arboriculture... L'agriculture a beaucoup évolué, les métiers de l'agriculture aussi. Jean-Luc Poulain, président du Salon de l'Agriculture, indiquait en ouverture de l'édition 2020 que « *les exploitations et les entreprises du monde agricole ont besoin de personnes motivées qui s'engagent* ». Les salariés agricoles, administrateurs ou présidents d'associations, ne manquent pas d'engagement. Dans le Morbihan, le Tarn, la Somme, l'Eure-et-Loir, la Manche..., ils retroussent tous les jours leurs manches pour aller à la rencontre des salariés sur les

exploitations. « *Notre association des salariés agricoles de la Manche compte 180 adhérents, explique Nicolas Mary, chef d'élevage. Nous organisons des formations et des journées techniques ou de prévention qui constituent des points de rencontres entre salariés agricoles* » ».

Une catégorie professionnelle en tension

Le nombre de salariés agricoles ne cesse d'augmenter, mais c'est une catégorie professionnelle qui reste mal connue. C'est aussi un secteur en tension. « *Les salariés agricoles sont des professionnels bien formés, et d'autres secteurs d'activité comme les travaux publics, recherchent leurs compétences* », a expliqué Eric Passetemps, salarié en élevage porcin et président de l'association nationale. « *Nos associations ont un rôle à jouer dans la dynamique de l'emploi car elles sont très bien placées par leur ancrage territorial et leur connaissance de ces professions* ».

Se remettre en question

Lors de ce congrès 2020, les débats ont porté sur la situation actuelle du réseau qui connaît des

difficultés. Les participants ont aussi tracé des pistes d'avenir. Michel Marcoul, salarié forestier et président de l'association tarnaise, indiquait : « *Les temps changent, ce qui fonctionnait bien il y a 10 ou 15 ans ne marche plus obligatoirement aujourd'hui. Nous devons en permanence nous remettre en question et inventer de nouvelles actions pour toucher les salariés agricoles, mais aussi nous faire connaître des jeunes en formation* ».

Des salariés agricoles partenaires des agriculteurs

Une table-ronde a été organisée avec des représentants de l'Association des salariés agricoles de France, Trame(1), de la Fédération nationale des Geda(2), de la MSA Côtes Normandes, de la Chambre d'agriculture de Normandie et du groupe Avril(3).

(1) trame.org

(2) fngeda.org

(3) Avril un groupe agro-industriel et financier, présent en France et à l'international, dans des métiers de l'amont à l'aval de la filière. Il s'appuie sur un portefeuille de marques reconnues comme Sanders, Lesieur, Puget, Costa d'Oro,

Bunica, Matines, Taous, Diester, Oleo100...



Elle a pointé du doigt les nécessaires complémentarités entre agriculteurs et salariés agricoles sur les exploitations. « *Dans cette période de transition agro-écologique, les agriculteurs ont besoin de salariés agricoles formés, partenaires du fonctionnement de nos entreprises* », a expliqué Francis Claudépierre, éleveur laitier bio en Meurthe-et-Moselle, président de Trame et de l'Association des Agriculteurs Méthaniseurs de France. Les débats ont aussi mis en lumière la limite floue entre les statuts d'agriculteurs et de salariés agricoles, les fonctions au quotidien étant souvent les mêmes. Les participants se sont accordés à dire que, dans les actions de promotion, il fallait d'abord parler de métiers avant de parler de statuts juridiques. Etienne Gautronneau, agriculteur dans la Sarthe et vice-président de la FNGeda, a ainsi indiqué « *qu'il serait mieux de penser actifs agricoles qui vivent sur un territoire rural et qui le font vivre* ».

Reconnaître la valeur économique et humaine du salariat agricole

Les travaux et les échanges n'ont pas manqué de rappeler la situation

de crise que connaît l'agriculture française, ce qui a des incidences sur l'emploi, le recrutement et la fidélisation des salariés agricoles. Les participants au congrès ont plusieurs fois rappelé que « *la profession agricole doit donner sa vraie place aux salariés de la production et reconnaître leur valeur économique et humaine : les salariés agricoles ont besoin des agriculteurs, et inversement* ».

De l'avenir, encore et encore !

Comme l'avis de tempête qui soufflait le jour du congrès sur Granville, l'avenir des seules associations de développement pour les salariés agricoles n'est pas au grand beau temps. Mais il est loin d'être sombre, comme l'a expliqué Dominique Boucherel, salarié de remplacement en Loire-Atlantique : « *Nous nous battons pour le devenir de nos associations ! Il faut toujours avoir l'esprit positif. Même dans des périodes difficiles, il y a toujours une lueur d'espoir. Je dirais même que c'est plus qu'une lueur. Il y a encore un avenir pour nos associations de développement agricole pour les salariés de la production. Demain, l'avenir de l'agriculture passera par les salariés agricoles.* »

Un nouveau projet sur l'emploi salarié

En fin de congrès, Eric Passe-temps, entouré d'une équipe soudée et motivée, a été réélu à la présidence de l'Association des salariés agricoles de France. « *Ces deux dernières années ont été largement axées sur la reconnaissance et la visibilité de notre réseau. Nous avons rencontré de nombreux interlocuteurs du monde politique et institutionnel. Nous devons poursuivre ce travail de lobbying, renforcer la mise en réseau des associations départementales. Nous souhaitons porter un grand projet sur l'emploi salarié agricole. Mais nos associations ne pourront pas travailler seules. Ce travail doit être mené avec les réseaux employeurs de Trame et des réseaux partenaires. Nous devons réussir à impliquer tous les acteurs concernés directement ou indirectement par le salariat de la production agricole* ».



Le message semble avoir été entendu, les participants de la table-ronde ayant appelé à travailler intelligemment, ensemble, pour assurer la pérennité du réseau des associations de salariés agricoles.

Christophe Leschiera
Responsable
de la communication de Trame

RENCONTRE CONVIVIALE AU BOWLING

Le dimanche 23 février un groupe de plus de 20 personnes se retrouvaient au bowling.

Il faut savoir que le terrain d'un bowling mesure environ 18 mètres de long sur 1m de large. Il y a 10 quilles qui mesurent environ 38 cm et pèsent 1,4 kg. La piste est huilée sur la première partie. Les boules les plus petites pour les enfants pèsent environ 6 livres, pour les



dames 10 livres et pour les messieurs 12 livres environ.

Le but est de faire tomber le plus de quilles possible. On appelle

« Strike » lorsque que l'on fait tomber toutes les quilles au premier essai. Pour les plus jeunes il existe des gouttières qui permettent de guider la boule et de faire tomber des quilles à chaque essai.

Chacun, selon son niveau a pu s'amuser à faire tomber les quilles. Rigolade et bonne humeur était encore au rendez-vous cette année!

Nicole PLAIS, Vice-Présidente de l'Association de l'Orne

ACTIVITÉS ANNULÉES

Cette année encore et tous les 2 ans, l'Association des salariés agricoles organisait avec la MSA une journée de « **Recyclage secourisme** » animée par Mr Guillaud de la Protection Civile.

Malheureusement, avec l'arrivée du COVID 19, cette journée a été annulée mais sera à nouveau mise en place fin novembre ou début décembre.

Notre **Assemblée Générale** a dû

être annulée elle aussi tout comme notre rencontre annuelle pour la **randonnée du 1^{er} mai** qui devait se dérouler dans l'Orne avec les associations du Calvados et de la Manche.

La **journée Pêche** qui rassemble toujours un joyeux groupe autour d'un barbecue le midi ...

Autant d'activités annulées qui ne nous a pas permis de nous rencontrer pour échanger.

CONDOLEANCES



Nous avons appris le décès de **Monsieur Michel PALLIGEN**

Le 7 mai 2020 à l'âge de 72 ans.

Son fils, Stéphane, est Président de notre Association des salariés agricoles de l'Orne.

Nous lui renouvelons ainsi qu'à ses proches, nos sincères condoléances.

ELECTION MSA

POURSUITE DU PROCESSUS DEMOCRATIQUE

En raison de la crise sanitaire, l'Assemblée Générale de la MSA Mayenne-Orne-Sarthe (ordinaire et électorale) n'a pas pu avoir lieu le 26 mars 2020 comme initialement prévu.



L'élection du Conseil d'Administration aura donc lieu par un vote par correspondance.

Les délégués titulaires recevront par courrier leur matériel de vote à partir du 18 août 2020.

Ils devront voter avant le 4 septembre minuit, le cachet de La Poste faisant foi.

Le dépouillement se déroulera sur les 3 sites de la MSA, en Mayenne, dans l'Orne et en Sarthe le 9 septembre. Il sera suivi d'un Conseil d'administration le 11 septembre 2020 où il sera procédé à

l'élection des Président et Vice-Présidents

TRAVAIL DES SAISONNIERS EN AGRICULTURE, DES DÉMARCHES A RESPECTER

L'embauche d'un saisonnier durant l'été doit se faire dans les règles de l'art. Conditions de travail, consignes de sécurité, rémunération... sont réglementées.

Les emplois saisonniers constituent un véritable travail en entreprise et le nouvel employé est protégé par la réglementation du Code du travail. Il est lié à l'entreprise par un contrat de travail à durée déterminée, avec une durée minimale ou un terme précis, qui lui est remis dans les deux jours suivant son arrivée.

La visite médicale d'embauche est obligatoire pour les salariés recrutés pour une période supérieure ou égale à 45 jours ou s'ils sont soumis à des risques spécifiques.

Le saisonnier est soumis aux dispositions légales et conventionnelles applicables dans l'entreprise. La vigilance est de rigueur lors de l'embauche

Un certain nombre de précautions doivent être prises par l'employeur. Lors de l'accueil, il présente au saisonnier les caractéristiques de l'exploitation ou de l'entreprise et lui indique les lieux de vie et l'emplacement de la trousse de secours et des extincteurs. Il lui décrit le mécanisme des matériels qui lui seront confiés : méthodes d'utilisation, fonctions, mises en route... Il insiste sur les manœuvres dangereuses (débouillage de la désileuse, de la presse à fourrage...) à réaliser impérativement machine à l'arrêt. Il vérifie ou fait vérifier les machines d'intérieur (vis à grain, tapis...) et la viabilité des mesures de précaution contre les chutes. Il

fournit gratuitement à chaque saisonnier les équipements de protection individuelle nécessaires et veille à leur utilisation effective et à leur remplacement en cas d'usure. Certains travaux pénibles sont à écarter ou doivent se faire dans des conditions allégées.

Enfin, l'employeur s'assure que les consignes passées ont été comprises et sont appliquées par son employé.

Attention : travaux réglementés pour les jeunes de 16 - 18 ans

La conduite d'un quad ou d'un tracteur avec arceau et ceinture de sécurité est autorisée à partir de 16 ans. L'âge minimum pour conduire un tracteur attelé d'une machine à fonctions multiples type : ramasseuse-presse, désileuses distributrices, machines combinées, est de 18 ans.

Il est interdit d'affecter les jeunes à la conduite d'équipements de travail mobiles automoteurs et d'équipements de travail servant au levage

Pour en savoir plus, notamment en terme de ré- munération et de temps de travail

Contactez la Direction des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (Direccte) de votre département :

- Mayenne : 02 43 67 60 60

- Orne : 02 33 82 54 02

- Sarthe : 02 43 39 41 41

Emploi saisonnier et Covid-19

Cette année, les conditions d'emploi d'un saisonnier sont spécifiques, du fait de la circulation de la maladie. Pour aider les employeurs à lutter contre la propagation du Covid-19, la MSA a élaboré un ensemble de fiches à leur intention, dont l'une est plus particulièrement consacrée à l'accueil des travailleurs saisonniers. Elles sont téléchargeables gratuitement en une du site de votre MSA, ou sur ssa.msa.fr, et vous accompagnent de manière très pratique dans toutes les étapes de mise en place de cette organisation particulière. Certaines précautions supplémentaires sont en effet à prendre, certains fonctionnements complémentaires à expliquer. Ces préconisations interviennent tant en amont, que pendant ou après le travail proprement dit. Protection et distanciation sociale du salarié doivent être respectées, en tenant compte des risques et particularités de chaque filière.

Si vous avez des spécificités de production qui nécessitent un examen particulier de votre situation, vous pouvez aussi contacter par mail ou par téléphone le service Santé-sécurité au travail de votre MSA. Les préventeurs, infirmiers et médecins du travail sont à votre disposition, à distance, pour réfléchir avec vous à la mise en œuvre effective de toutes les mesures sanitaires nécessaires.

*Service communication
MSA Mayenne-Orne-Sarthe*

DÉROULEMENT D'UN DOSSIER PRUD'HOMAL EN BUREAU DE JUGEMENT ET D'ORIENTATION (BCO)

Le conseil des prud'hommes est la juridiction compétente en matière de litige du travail. La compétence du conseil prud'homal étant territoriale, la détermination du conseil compétent se fait selon le lieu de l'établissement où est réalisé le travail.

En cas de litige entre l'employeur et le salarié au cours de l'exécution du contrat de travail qui les lie, le conseil des prud'hommes est compétent pour en connaître la teneur et trancher le litige en question. La procédure commence alors par l'étape de la conciliation prud'homale.

La loi n°2015-990 du 06 Aout 2015 opère une évolution majeure de l'office du bureau de conciliation (BC) désormais dénommé, bureau de conciliation et d'orientation (BCO) qui comme l'indique a pour fonction à orienter les affaires, vers d'une part, des formes diversifiées de bureau de jugement (BJ) et d'autre part de la médiation. Le bureau de conciliation est composé d'un conseiller salarié et d'un conseiller employeur. Les conseillers vont entendre les explications de chacune des parties et s'efforcer de les concilier.

Avant d'être résolu, un litige relevant de la compétence des conseils des prud'hommes doit traverser plusieurs phases qui sont :

- ▶ le bureau de conciliation et l'orientation (BCO);
- ▶ l'instruction du ou des conseillers rapporteurs;
- ▶ le bureau de jugement (BJ);
- ▶ le référé;
- ▶ la départition.

La mise en mouvement de l'instance commence par une demande.

Le conseil des prud'hommes est le plus souvent saisi d'une affaire par une requête déposée au greffe du conseil des prud'hommes, et beaucoup plus rarement par la présentation volontaires des parties.

Une fois que le greffe du conseil de prud'homme enregistre la saisine, les parties sont convoquées devant le bureau de conciliation.

On peut dire qu'il y a plusieurs phases de négociation pendant l'audience :

- ▶ les préalables à la conciliation,
- ▶ la tentative de conciliation,
- ▶ l'orientation des affaires,
- ▶ la mise en état de l'affaire.

Dans les phases préalables à la conciliation, le greffe doit aviser le demandeur du lieu, jour et heure de la séance du BCO, l'inviter à adresser ses pièces au défendeur avant la séance de conciliation, de lui indiquer qu'en cas de non comparution personnelle ou représentée et sans motif légitime, il pourra être statué en l'état des pièces et



de moyens contradictoires communiqués.

Le greffe doit aussi convoquer le défendeur par lettre recommandée avec accusé de réception. Sur la convocation doit figurer, le nom, profession et domicile du demandeur, ainsi que le lieu, jour et heure de l'audience du BCO, l'inviter à déposer ou à adresser au greffe les pièces qu'il entend produire et à les communiquer au demandeur et lui transmettre un exemplaire de la requête et du bordereau énumérant les pièces par le demandeur.

La convocation peut aussi se faire « **par tout moyen auquel elle a été préalablement consentie** » lorsque que la partie défenderesse est une personne morale. Cela peut se faire par exemple par courrier électronique adressée dans des conditions assurant la confidentialité des informations transmises.

La convocation peut aussi se faire « **par tout moyen auquel elle a été préalablement consentie** » lorsque la partie défenderesse est une personne morale. Cela peut se faire par exemple par courrier électro-

-nique adressée dans des conditions assurant la confidentialité des informations transmises.

Dans la phase de tentative de conciliation, le principe, si les parties comparaissent en personne ou sont représentées, le BCO doit tenter de les concilier. En effet la conciliation est une mission essentielle qui a été donnée aux conseils des prud'hommes dès l'origine.

La conciliation est une phase obligatoire du procès prud'homal. Elle constitue une formalité substantielle et son omission peut entraîner la nullité du jugement. Le juge doit mentionner dans son jugement qu'il a bien été procédé à une tentative de conciliation. En l'absence de cette mention, on peut éventuellement faire preuve de l'existence de cette tentative par d'autre moyen (Art 459 CPC).

Exceptionnellement, le préliminaire de conciliation est parfois écarté par la loi qui impose au demandeur de saisir directement le bureau de jugement, notamment sur des litiges bien précis.

Dans la recherche de conciliation, si les parties comparaissent en personne ou sont valablement représentées, le BCO doit, hors présence du public, rechercher la conciliation. Le bureau entend les explications des deux parties et demande de formuler leurs propositions de conciliation si elles le désirent.

C'est au juge que le code impose l'obligation de chercher la conciliation, il a donc un rôle actif à

jouer, donc, le président peut, après concertation avec l'autre conseiller, proposer une conciliation. Les parties sont libres de l'accepter ou de la refuser.

Dans la conciliation totale des parties, un procès-verbal doit être dressé, signé par les conseillers du BCO et par les parties. Le procès-verbal mentionne la teneur de l'accord intervenu. Si l'accord intervenu a fait l'objet d'une exécution immédiate totale ou partielle le procès-verbal doit le mentionner.

En absence de conciliation ou de conciliation partielle, le bureau doit prendre un certain nombre de décisions pour organiser la suite de la procédure. Il doit orienter l'affaire vers le bureau de jugement (BJ) approprié. Il doit assurer la mise en état de l'affaire.

Dans l'orientation de l'affaire, le BCO doit, en cas d'échec de la conciliation, décider de l'orientation de l'affaire vers le bureau de jugement approprié au règlement de l'affaire qui est soit, le BJ de droit commun, le BJ en formation restreinte et le BJ écheviné.

L'orientation classique se fait vers le bureau de jugement de droit commun à quatre conseillers, si aucune orientation particulière n'est décidée.

L'orientation vers un bureau de jugement en formation restreinte se fait si deux conditions sont réunies et ce cumulativement, soit le litige porte sur un licenciement ou une

demande de résiliation judiciaire du contrat de travail et si les parties sont d'accord pour une telle orientation.

L'orientation vers un bureau écheviné se fait dans un bureau de jugement présidé par un juge professionnel, sous réserve que l'une ou l'autre des deux conditions soient remplies : soit la nature du litige justifie une telle orientation soit les parties demandent à ce que le dossier fasse l'objet d'une telle orientation.

La mise en état est une phase de la procédure, lorsque que l'affaire n'est pas en état d'être jugée devant le bureau de jugement, celui-ci peut assurer sa mise en état.

L'objectif est de réunir l'ensemble des éléments du dossier qui permettront ensuite aux juges de statuer sur l'affaire. Les éléments sont constitués des prétentions, moyens et pièces des parties qui sont classiquement communiqués sous formes de conclusions.

Le BCO assure la mise en état des affaires en mettant en place un calendrier de procédure jusqu'à la date qu'il fixe pour l'audience de jugement quand l'affaire paraît en état d'être jugée.

Pour conclure, quand on dépose une saisine au conseil des prud'hommes et que l'action prud'homale se termine, beaucoup de temps a pu s'écouler devant la complexité à rendre une équité à chacun.

*Christian Cabin,
Conseiller prud'homme*

SALARIÉS AGRICOLES, SUR LE FRONT DU CORONAVIRUS AUSSI

Salariés en élevage, ils sont aussi engagés dans les associations représentatives en Normandie.

En cette période de crise, ils mènent une enquête lancée sur les réseaux sociaux visant à prendre la température auprès de l'ensemble des salariés normands et sera restituée en mai.

« On parle des agriculteurs, et nous ? », s'interroge Philippe Lecanu, président de l'association des salariés agricoles du Calvados. Ils effectuent pourtant 70% du travail dans les travaux agricoles, le maraîchage, l'élevage, la pêche, etc. Selon lui, « beaucoup de salariés s'en plaignent ».

Nicole Plais, vice-présidente de l'association de l'Orne et membre du bureau au niveau national confirme, « on n'est pas du tout reconnu, c'est un peu dommage ». Elle estime que depuis le début de la crise, « c'est pire qu'avant ». « On s'émeut à la télé des difficultés à recruter dans l'agriculture, mais les salariés qui font l'effort de se déplacer, on n'en parle pas. On reste les oubliés de l'histoire », proteste quant à lui Nicolas Mary, président côté Manche.

Ce « malaise vis-à-vis de la reconnaissance » a motivé Patrick Poulet, président de l'association des salariés agricoles de Normandie à lancer une enquête via Facebook. Jusqu'au 22 avril, elle vise à recenser les situations des salariés, « très vite, il y a eu énormément de réponses ». Le résultat final devrait ensuite être utilisé pour

sensibiliser le public et les chefs d'entreprise.

La pression

Les gestes barrières et les mesures de sécurité ont été pris dans les exploitations des membres associatifs, même si les locaux ne s'y prêtent pas toujours. « Dans la fosse de la salle de traite qui fait 1,50 m de large, on essaye de se croiser de dos avec la patronne pour pouvoir circuler », sourit Philippe Lecanu.

Dans l'élevage porcin géré par Patrick Poulet, « des fois, on est obligé de travailler à moins de 50 cm. On n'a pas de masque, il en faudrait trop ». Dans ce bâtiment à haut statut sanitaire où on prend une douche obligatoire en arrivant, les salariés se sont organisés : travail avec gants, prise de température à l'arrivée. Un de leurs collègues, marié à une soignante, a été contaminé, « ça nous a mis la pression », confesse Patrick Poulet. Même stress pour Philippe Lecanu, quand il se rend à la coop chercher de l'aliment, « on a peur d'être contaminé. Moi si je ne travaillais plus, ma patronne serait dans la panade ». Nicolas Mary n'est pas anxieux et a peu changé ses méthodes de travail, « j'estime que je suis confiné avec mes patrons, donc je vais encore manger avec eux le midi ». Le travail s'est intensifié sur certaines tâches, « tout ce



Nicole Plais, vice-présidente de l'association des salariés agricoles de l'Orne.



Philippe Lecanu, président de l'association des salariés agricoles du Calvados.



Nicolas Mary, président de l'association des salariés agricoles de la Manche.



Patrick Poulet, président de l'association des salariés agricoles de Normandie.

qui peut être touché par quelqu'un dans la salle de traite, je le désinfecte », témoigne Nicole Plais, qui assure la traite du soir.

Nicolas Mary prépare « tout ce qu'il faut » pour la venue de l'inséminateur afin d'éviter de le croiser. Le lavage incessant des mains prend aussi du temps, « mais il faut que tout fonctionne comme si de rien n'était », ajoute le salarié en élevage bovin.

La prime de 1 000 € ? « On ne pense pas qu'on l'aura », réfutent Patrick Poulet et Nicolas Mary : « je ne suis pas persuadé qu'on aura une prime exceptionnelle ». Et pourtant, « je pense qu'on en mérite une, ce serait bien », espère Nicole Plais.

Dorothee BRIAND
Article paru dans l'Agriculteur
Normand du 16 avril 2020

UTILISATION D'UNE TRONÇONNEUSE EN SÉCURITÉ

La tronçonneuse est un appareil qui présente un côté dangereux même si les fabricants l'on conçoit en pensant à toutes les éventualités cependant les accidents restent encore nombreux. Il est recommandé de respecter les règles de sécurité.

Tout d'abord, il faut porter un pantalon de bûcheron (anti coupure), des chaussures ou bottes de sécurité, un casque de protection anti bruit, un écran facial contre les projections et des gants de protection.

Avant toute utilisation de la tronçonneuse, il est important de contrôler que la machine soit en bon état et que le dispositif de sécurité (frein de chaîne) soit en état de fonctionner. Pour un meilleur rendement, moins de fatigue et une sécurité accrue, il est important avant une journée de travail de vérifier un certain nombre de points et d'entretenir votre tronçonneuse convenablement : faire le plein d'essence (mélange essence + huile moteur) et d'huile de chaîne, contrôler et nettoyer le filtre à air, contrôler le lanceur (bon enroulement de la corde), démonter et nettoyer le carter, le frein de chaîne doit être contrôlé ainsi que le pignon d'entraînement de la chaîne. Il faut aussi démonter le guide de chaîne et contrôler son état (celui-ci ne doit pas être voilé), nettoyez la rainure du guide, l'orifice d'arrivée d'huile de graissage, contrôler la roulette en bout de guide, penser à retourner le guide toutes

les 8 heures de travail afin qu'il s'use des deux côtés de façon identique, contrôler aussi l'état général de la chaîne. Remonter le guide avec la chaîne (attention il y a un sens pour remonter la chaîne), tendre la chaîne correctement elle ne doit pas sortir du guide mais elle ne doit pas être tendue trop fort car elle risque de casser en tournant et blesser son utilisateur, la chaîne doit être bien affûtée.

Règle pour bien affûter une chaîne

Serrer le guide de chaîne dans un étau à l'atelier ou dans un étau d'affûtage à fixer sur une souche sur le chantier en forêt afin que la tronçonneuse ne bouge pas, se mettre en bonne position. Choisir la bonne lime :

Pas de la chaîne

3/8 classique

0.325

3/8 picco

Diamètre de la lime

pouce mm

13/64 5.2 mm

3/16 4.8 mm

5/32 4.0 mm

Donner le même nombre de coups de lime sur toutes les gouges.

Respecter les angles d'affûtage

Angle de biseau 25-30°

Angle de tranchant latéral 80-90°

Angle de bec 60°

Démarrer la tronçonneuse posée sur le sol pour plus de stabilité et le frein de chaîne enclenché lorsque la machine tourne défaire le frein de chaîne si la chaîne ne s'arrête

pas au ralenti ne pas la bloquer avec le frein de chaîne mais le réglage du ralenti au carburateur est nécessaire, contrôler la lubrification de la chaîne faite tourner la machine à plein gaz en approchant l'extrémité du guide à une surface lisse et propre (souche, feuilles, etc) des gouttes d'huile doivent gicler et tacher la surface.

Pendant le transport de la tronçonneuse, il faut couper le moteur et orienter le guide vers l'arrière et éloigner le pot d'échappement de votre corps (risque de brûlure) et mettre toujours le fourreau de protection sur le guide chaîne pendant le transport. Une chaîne de tronçonneuse est aussi dangereuse à l'arrêt qu'en tournant.

Sur le lieu de travail, bien nettoyer la zone de travail et avoir une surface plane si possible, n'utiliser jamais une tronçonneuse à bout de bras et pas plus haut que les épaules. Il est très difficile de contrôler la machine dans des positions délicates. Ne jamais utiliser la tronçonneuse si vous êtes dans un arbre ou sur une échelle. Pour éviter les risques de rebond, n'entrez pas le bout du guide en premier. Sciez toujours à plat, tenez-vous toujours éloigné de la chaîne de coupe quand le moteur est allumé, éloignez toute personne et surtout les enfants de la zone de travail.

Respectez le maximum de sécurité de votre tronçonneuse en bon état de marche vous éviterez beaucoup d'accidents.

ASA 76

L'EMPLOI DANS LA FILIERE CHEVAL



ESPACE CANDIDATS • ESPACE EMPLOYEURS • MÉTIERS & FORMATIONS • OBSERVATOIRE • ACTUALITÉS • QUI SOMMES-NOUS ?

DES QUESTIONS D'ORIENTATION
Informez-vous sur les métiers & formations

NOS DERNIÈRES OFFRES D'EMPLOI ET DE STAGES

- ▶ **Jackey / Driver Trot** (entraînement) - Dept. 61 - 30/10/2018
- ▶ **Lad driver / Lad jockey (trot)** (entraînement) - Dept. 77 - 30/10/2018
- ▶ **Secrétaire administrative / Comptable Sport / Loisir** - Dept. 14 - 30/10/2018
- ▶ **Moniteur d'équitation** Equipements / Services - Dept. 54 - 30/10/2018
- ▶ **Palefrenier seigneur / Garçon de cour** Sport / Loisir - Dept. 61 - 30/10/2018

RECHERCHER PARMI NOS 489 OFFRES

MÉTIER
ET FORMATIONS

OBSERVATOIRE

ACTUALITÉS

VIDÉOS

CONTACT

PARTENAIRES

www.equiressources.fr

ESPACE CANDIDATS

Se connecter

ESPACE EMPLOYEURS

Créer un compte employeur

LIENS UTILES

Découvrir l'Observatoire

LA BOURSE DE L'EMPLOI - ANEFA

Magasins ouverts aux particuliers du lundi au vendredi : Anisy, Creully-sur-Seulles, Le Molay-Littry, Nonant, Norrey, Rampan, Sept Vents, Tour-en-Bessin, Vieux

Semences, fertilisants, produits de protection des cultures, aliments pour les animaux, matériel d'élevage

Siège social : Creully-sur-Seulles
Tel : 02 31 71 25 00 www.coopcreully.com

Candidats

UTILISEZ LES SERVICES de la Bourse de l'emploi de l'ANEFA !

L'incontournable pour votre recrutement en agriculture !

Un espace personnel accessible sur mobile et tablette, 24h/24

- Pour **vous inscrire gratuitement** et créer votre profil,
- pour **déposer** et **actualiser** votre demande d'emploi et votre CV,
- pour **consulter** et **postuler** sur des offres d'emploi,
- pour **contacter directement** certains employeurs d'offres saisonnières.

Un réseau national d'experts à votre service

- Pour **vous proposer de multiples offres d'emploi** : pour tout profil (expériences, formations) et pour tout type de contrat (CDI, CDD, apprentissage, contrat de professionnalisation...),
- pour vous **mettre en relation** avec les employeurs.

NOTRE +

- des **gestionnaires locaux, vos interlocuteurs de proximité**
- Des **candidatures ciblées**
- Un **suivi personnalisé** de votre demande

www.anefa-emploi.org

Normandie
09 73 033 200
emploi.normandie@anefa.org

L'ANEFA, Association Nationale pour l'Emploi et la Formation en Agriculture, est une association partenaire, agréée par les partenaires sociaux de l'agriculture pour favoriser l'emploi et la formation en agriculture. Elle existe également en région et département à travers la cinquantaine d'associations partenaires qui compose son réseau. Le développement de l'emploi agricole constitue une de ses missions.

L'ASSOCIATION DES SALARIES AGRICOLES DE NORMANDIE

asanormandie@gmail.com – www.facebook.com/ASAGRINORMANDIE

Association du Calvados

Chambre d'agriculture
6 avenue de Dubna
14209 HEROUVILLE ST CLAIR
06.10.54.10.53
philippelecanu@live.fr

Association de Seine Maritime

Chambre d'agriculture
Chemin de la Bretèque
CS 30059
76237 BOIS-GUILLAUME
02.35.59.74.22
asso.salariesagricoles76@gmail.com



Association de la Manche

Maison de l'agriculture
Avenue de Paris
50009 ST LÔ
06.69.24.72.07
lapicot@hotmail.fr

Association de l'Orne

52 Bd. du 1^{er} Chasseurs
BP 36
61001 ALENÇON
02.33.31.48.31
asso.salariesagricoles61@orange.fr

Association de l'Eure

9 rue de la petite cité
CS 80 882
27008 EVREUX
02.32.78.80.49
asavpa27@gmail.com

► C'est deux femmes qui se promènent et qui soudainement ont envie de faire pipi ;

N'ayant pas de toilette à proximité elles décident d'aller se soulager derrière une tombe.

N'ayant rien pour s'essuyer l'une prend sa culotte, s'essuie et la jette.

L'autre prend un ruban d'une couronne florale, s'essuie et le jette.

Le lendemain les maris des deux femmes se rencontrent et l'un dit à l'autre :

- je ne sais pas quoi penser ... ma femme est rentrée sans culotte.

Et l'autre dit :

- Moi c'est pire encore, j'ai trouvé une carte entre ses fesses qui disait « de la part de tous les gars de la caserne, nous ne t'oublierons jamais ».

► Je ne veux alarmer personne, le CORONAVIRUS est toujours présent malgré le déconfinement.

Les premiers moyens de contagion sont les billets de banque !!!!!

Ne les touchez pas, prenez-les avec des gants et mettez-les dans une enveloppe hermétique que vous déposez devant votre porte.

Demain matin, je passerai pour la collecte.

Je le fais pour la santé publique, ne me remerciez pas !

► C'est un gars qui est étendu depuis près d'une heure, à côté de sa nouvelle petite amie, après une relation sexuelle des plus torrides.

Pendant tout ce temps sa petite amie lui tripote les roubignoles...

Il voit qu'elle semble tout particulièrement apprécier cette partie de son intimité.

Tout en profitant des caresses, le gars se tourne vers elle et lui demande :

« Pourquoi aimes-tu autant faire ça »

Elle lui répond :

« Depuis mon opération les miennes me manquent »

► Un vieux s'en va au bordel. La matrone le conduit vers une jeune fille très appétissante.

Sûre d'elle, la fille lui dit :

- A poil mon vieux !

Le Vieux se déshabille en vitesse et la fille lui prend tous ses vêtements et les jette par la fenêtre :

- Que fais-tu espèce de folle ?

- Ne t'en fais pas pépé je vais te faire l'amour toute la nuit et demain matin tu auras perdu 10 kg et tes fringues seront trop larges pour toi !

La nana se déshabille à son tour...

Alors le vieux saisi les fringues de la fille et les jette aussi par la fenêtre :

- Que fait tu pépé ?

Et bien ma poulette, le temps que j'ai une érection la mode aura changée !

► Un gars sort du bar en titubant. Un véritable désastre ! Il lui faut cinq bonnes minutes pour retrouver sa voiture, cinq autres pour trouver les clés, non sans être tombé deux ou trois fois.

Au bout du parking, les policiers regardent la scène, médusés.

Il faut encore un bon moment pour que le gars réussisse à faire tourner le moteur, qui s'éteint tout de suite après ...

Pendant ce temps, ses amis sortent du bar, cognent à sa vitre et lui souhaitent bonne nuit.

Cela ne va pas bien pour lui, mais il chante quand même, affalé à sa portière, la fenêtre ouverte !

Finalement au bout d'une demi-heure, il réussit à relancer le moteur, et il commence à rouler.

Immédiatement, les policiers allument leur gyrophare, le bloquent avec leur voiture, et le mettent en état d'arrestation. Ils lui demandent de souffler dans le ballon. Et là, surprise : zéro ! rien de rien ... pas une goutte d'alcool !!!

Mais pourquoi ça vous semblait si

difficile de trouver vos clés et de monter dans la voiture ?

Ah ça ... ce soir, c'est moi qui fait semblant ... le temps que les autres puissent partir tranquillement !...

► J'étais assise dans la salle d'attente pour mon premier rendez-vous avec un nouveau dentiste, quand j'ai remarqué que son diplôme était accroché au mur.

Il était inscrit son nom, et je me suis soudain remémoré un grand brun portant ce nom. Il était dans ma classe de lycée 40 ans auparavant, et je me demandais s'il pouvait être le même garçon pour qui j'avais craqué à l'époque ?

Quand je suis entrée dans la salle de soins, j'ai immédiatement écarté cette pensée de mon esprit. Cet homme grisonnant, dégarni, le visage marqué de profondes rides était bien trop vieux pour avoir été mon amour secret.

Après qu'il eut examiné ma dent, je lui ai demandé s'il était allé au lycée de Morgan Park

- Oui, m'a-t-il répondu

- Quand avez-vous été diplômé ?

- 1959. Pourquoi cette question ?

- Eh bien vous étiez dans ma classe, me suis-je exclamée.

Et alors cet affreux vieux petit crétin m'a demandé : vous étiez prof de quoi ?

► Un touriste à Ajaccio discute avec un autochtone :

- C'est un bien beau pays que vous habitez là.

- Ouais ... on peut dire comme ça.

- Et de la belle terre... bien grasse...

- Peu ! pensez-vous... y-a rien qui pousse ici.

- Vous me surprenez, je suis agriculteur sur le continent et je suis sûr qu'ici, si on plante...

-Ah ben évidemment, si on plante...

► Un vieux paysan emmène son chien chez le vétérinaire.

Celui-ci lui demande : « il est tatoué ce chien ? ».

Le vieux piqué au vif, lui répond en roulant les R : « ma bien sûr qu'il est à moué !! ».



Collège avec projet pédagogique innovant, par thème
Lycée professionnel et Lycée agricole

Internat mixte

Portes ouvertes
 Samedi 23 mars : 10h - 17h

Lycée Agricole
 À partir de la 4^e jusqu'au Bac Professionnel

- Agroéquipement (machinisme)
- Élevage/Culture

Nouveau
 • Bac Pro Services aux personnes et aux territoires

Lycée Professionnel
 À partir de la 4^e jusqu'au Bac professionnel

- Architecture et bâtiment
- Menuiserie/Ébénisterie
- Technicien froid et climatisation
- Mécanique Auto/Moto ou Parc et Jardin
- BTS Agencement de l'environnement architectural

61210 GIEL-COURTEILLES
 02 33 67 99 00
 site web : giel-don-boisca.org • e-mail : direction.giel@chsema.com




EN VRAI, ON N'EST JAMAIS ASSEZ PROCHE DE CEUX QU'ON AIME.

NOÉ, LA TÉLÉASSISTANCE CONNECTÉE

groupama.fr | Groupama Centre Manche

Noé est une offre simple et intuitive de téléassistance connectée avec vidéo.
 Noé, pour être toujours proche de ceux dont vous êtes éloigné.

Une offre unique et innovante, 100% connectée au service des familles

170 agences

N°Cristal 09 69 36 10 11*

*APPEL NON SURTAXÉ
Groupama CENTRE MANCHE
 la vraie vie s'assure ici




En plein cœur de la Normandie
Formations aux métiers de l'agriculture

Formations agricoles/hippiques

- Production - stages installation
- Certiphyto - Certificats capacité (CCAD)
- Bureautique - informatique - web
- Economie, gestion.....

Des modalités pédagogiques adaptées

- Cours en salle ou à distance
- Tutorat - stages pratiques
- Formation individualisée
- Formation groupe à la demande

Formations rémunérées

- Possibilité de prise en charge suivant le statut
- Etude du dossier faite par le centre

PORTES OUVERTES
 26 janvier et 16 mars 2019

02.33.28.71.59
 @ cfppa-sees@educagri.fr
 Site internet : www.cfppa-sees.com

Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt

#RoussirAutrement

Se former en alternance de la 4^{ème} à la Licence dans les Maisons Familiales Rurales de Normandie

→ 14 secteurs professionnels
→ 3 STATUTS POSSIBLES
 Scolaire en alternance / Apprentissage
 Stagiaire de la formation professionnelle



www.mfrnormandie.fr

ETABLISSEMENTS PRIVÉS CONTRACTUALISÉS AVEC LE MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, CONCOURS FINANCIERS DES OPCO (IGNERA) POUR DE COMPLÉTER EN LIEN AVEC LES BRANCHES PROFESSIONNELLES ET DU CONSEIL RÉGIONAL DE NORMANDIE.

02 31 53 55 20





CANAPPEVILLE

CFA - CENTRE DE
FORMATION EN ELEVAGE

Formations adulte et apprentissage

- ▶ BPA (dès la sortie de 3^{ème})
- ▶ CQP (formation modularisée)
 - ▶ BPREA (salarié, installation)
 - ▶ CS conduite d'élevage
- ▶ BTS Productions Animales
 - ▶ Formations 1 à 3 jours (voir site)

Rentrées automne 2020
n'hésitez pas à nous contacter
pendant l'été...

27400 Canappeville - Tél 02.32.50.51.71
www.cfa-cpse-canappeville.fr

AFAT
Voyages

BOUBET VOYAGES

Séjours, circuits, week-ends ou
courts séjours, service groupes,
croisières, voyages sur mesures,
locations de vacances, billetterie.

Agence Alençon

4, Cours Clémenceau - 61000 Alençon
Tél. 02 33 32 93 93
alencon@boubet-voyages.fr

Agence Argentan

19, Place Henri IV - 61200 Argentan
Tél. 02 33 67 87 50
argentan@boubet-voyages.fr

Agence Groupes

ZA du Chêne - 72610 Arçonnay
Tél. 02 33 81 70 71
groupes@boubet-voyages.fr



www.boubet-voyages.fr

AGRIMANAGER

Le jeu by CA

WWW.CA-AGRIMANAGER.COM

#ca-agrimanager.com

Une expérience ludique
et pédagogique en ligne
pour apprendre à gérer
une exploitation agricole.

Retrouvez les conditions du jeu sur www.ca-agrimanager.com
(accès gratuit hors coût du fournisseur d'accès à Internet)

Apprenez à devenir
un entrepreneur
sur-le-champ !

